



Beirat Junge Digitale Wirtschaft  
beim Bundesministerium für Wirtschaft und Energie



## **Innovation et transformation numérique en Europe**

### ***Plan d'action franco-allemand "Agir Pour l'Innovation" (API)***

#### **Numérique, éducation et promotion de l'entrepreneuriat**

- Nous appelons à la généralisation de l'enseignement d'un socle commun de compétences numériques dans les programmes éducatifs européens, afin de s'assurer que chacun maîtrise les technologies numériques (programmation, algorithmie, analyse de données, robotique, conception web, imprimerie 3D, etc.), comprenne toutes les dimensions de la révolution numérique (sociale, politique, économique, technique, éthique) et développe un esprit d'entrepreneuriat autour de projets collaboratifs innovants. A cet égard, les *Digital Studies* peuvent servir de base afin d'améliorer les cursus, les contenus et les méthodes éducatifs, ainsi que l'évaluation de ces programmes.
- Nous devons faire des investissements publics et privés dans l'éducation numérique une priorité de l'agenda européen, à trois niveaux différents : adapter les méthodes d'enseignement et les contenus éducatifs aux besoins de la société numérique et soutenir le développement d'un secteur compétitif de l'e-éducation, renforcer la recherche portant sur la transformation numérique au travers de nouvelles chaires académiques et de centres de recherche dédiés, et maintenir un potentiel fort d'innovation dans les ETI comme dans les grands groupes en favorisant le développement de nouvelles compétences (*soft skills*, nouveaux modèles économiques, entrepreneuriat, etc.)
- Nous considérons qu'un réseau ouvert et coopératif d'écoles, d'instituts et de centres de recherche sur le numérique doit être renforcé au niveau européen afin de favoriser le partage de savoirs, l'esprit d'entreprise et l'innovation dans une approche transdisciplinaire et multiculturelle. Ce réseau doit notamment permettre de définir des objectifs communs de recherche, simplifier la mutualisation de ressources, consolider les programmes européens de recherche transdisciplinaire dédiés à la transition numérique - les *Digital Studies* (qui traitent des aspects économiques, sociaux, juridiques, techniques, éthiques et organisationnels de cette transition), et faciliter les projets éducatifs et de recherche transfrontaliers ainsi que la

mobilité des chercheurs. Des partenariats forts et visibles pourront être initiés, notamment entre le futur “Institut Internet” allemand et ses homologues français.

### **Ecosystèmes numériques européens de startups**

- Nous devons encourager les échanges hors et en ligne qui permettent de faire naître des projets européens. Nous devons à ce titre soutenir les places de marché européennes de l'économie numérique pour une coordination transfrontalière entre startups, ETI et grands groupes industriels et allouer des financements européens aux foires commerciales ainsi qu'aux événements hébergés ou prévus pour les startups du numérique.

- Les startups européennes doivent être européennes par naissance, ce qui implique qu'elle puisse intégrer des talents internationaux : l'Union européenne doit soutenir davantage et élargir les partenariats structurels entre incubateurs, clusters, et villes européennes, ainsi que le programme “Erasmus pour jeunes entrepreneurs”. Nous devons également créer un “Startup Erasmus”, sur la base d'un cadre et d'une protection sociale harmonisée, couvert par des bourses européennes.

- Pour passer à l'échelle, une startup doit se positionner comme un acteur européen et non un acteur national. La France et l'Allemagne doivent soutenir la définition d'un régime social et fiscal favorable et harmonisé pour les startups innovantes en Europe, afin de faciliter leur développement et limiter les barrières à leur internationalisation. A court terme, les deux pays pourraient s'accorder sur la création d'un statut commun de “Jeune Entreprise Innovante”, qui permettrait aux startups en bénéficiant d'évoluer dans un cadre favorable et harmonisé pendant une durée de 7 ans. Ils pourraient également s'engager à développer des programmes d'accueil “Startup Visa”, qui devraient inclure un accès simplifié aux procédures administratives, à la candidature à des programmes de soutien public (accès aux aides et subventions, fiscalité favorable, etc.) ainsi qu'à un réseau local, notamment d'incubateurs, d'investisseurs et de mentorat.

### **Numérique, capital-risque et innovation en Europe**

- Nous devons établir un environnement plus attractif pour les *business angels* afin de soutenir les financements en phase de démarrage pour les startups et permettre aux individus d'investir dans l'économie numérique en créant un réseau de *business angels*. L'environnement fiscal doit être plus favorables aux *business angels* professionnels et non- professionnels, et il est nécessaire de mieux rediriger l'épargne vers l'innovation.

- Nous devons améliorer l'accès aux marchés financiers pour les startups et les investisseurs au niveau européen. L'union des marchés de capitaux doit être basée sur plusieurs principes :

établir un cadre de régulation simple, stable et harmonisé entre pays européens, promouvoir l'innovation dans la constitution de nouveaux fonds (fonds transfrontaliers, fonds publics-privés, etc.) à l'intérieur de marchés financiers (places boursières), partager les pratiques exemplaires et coopérer sur la définition des règles de valorisation et l'expertise.

- Nous devons augmenter la part de capitaux propres dans les financements en Europe, c'est-à-dire basculer d'un système de financement principalement basé sur la dette vers un financement davantage abondé en fonds propres. La chaîne de financement à une économie de l'innovation, passe aussi par un réajustement du rôle des investisseurs institutionnels (banques, assurances, acteurs publics) dans le financement de l'innovation et un changement culturel dans leur approche des *business models* novateurs.

### **Marché numérique européen**

- Nous devons créer une agence de notation des plateformes afin de compléter la régulation traditionnelle des relations entre entreprises par des outils plus flexibles, en faisant jouer le levier réputationnel et en réduisant les asymétries d'information.

- L'Allemagne et la France doivent réaffirmer le principe selon lequel les profits doivent être taxés là où ils sont réalisés. A cette fin ils doivent soutenir la fixation de nouvelles règles qui définiront la notion de présence fiscale numérique et s'engager à prendre des mesures afin de mettre en oeuvre ces règles, en particulier à l'échelle européenne, mais aussi au niveau international, en défendant l'évolution des conventions fiscales internationales.

- La France et l'Allemagne doivent s'engager à élaborer un papier officiel définissant une position franco-allemande sur les enjeux numériques dans les négociations commerciales en cours (partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, accord sur le commerce des services), qui façonneront la dimension extérieure du marché unique numérique européen. Cette position devra être élaborée par plusieurs groupes de travail, composés de grandes entreprises, de PME et de la société civile, sur la base de nouvelles études concernant l'impact économique du volet numérique des négociations commerciales en cours. Elle devra concerner l'ensemble des problématiques en jeu, telle que le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États ou encore la libre circulation des données, en s'appuyant sur le respect des principales valeurs européennes.

### **Transformation numérique de l'économie européenne**

- La France et l'Allemagne doivent soutenir les domaines prioritaires que sont le développement de l'économie de la donnée et l'internet des objets. A cette fin, il est nécessaire d'initier une réflexion commune afin de peser davantage dans la définition de

standards ouverts, en particulier pour l'internet des objets et le big data. Nous devons également permettre à la recherche européenne, une vaste réserve de croissance, de déployer tout son potentiel et d'entrer complètement dans l'ère des mégadonnées, en lui autorisant la fouille de textes et données. Il nous faut enfin travailler à une position commune sur la portabilité des données, afin de simplifier la réutilisation par les européens de leurs données sur différentes applications.

- Nous devons développer une stratégie d'innovation ouverte franco-allemande, par la création de plateformes de coopérations pour les ETI, les grands groupes et les startups ainsi que par un environnement favorable comprenant des mécanismes d'incitation fiscale.

- L'Union européenne doit soutenir financièrement le développement d'ateliers d'innovation et de fabrication ouverts et locaux (*fablabs, hackerspaces, makerspaces*). Ce soutien pourra s'appuyer sur des programmes de recherche sur les technologies, les modèles économiques et les impacts sociaux de procédé de fabrication innovants, notamment en relation avec les professions traditionnelles de l'artisanat, afin d'évaluer leur valorisation ainsi que leur appropriation.

#### **Contacts presse :**

Yann BONNET

Secrétaire général du Conseil national du numérique

presse@cnumerique.fr

Tel: +33 1 53 44 21 27

Prof. Dr. Tobias KOLLMANN

Président du Comité consultatif "Jeunes entreprises du numérique"

tobias.kollmann.bjdw@icb.uni-due.de

Tel: +49 201 183 2884